



A gauche, Houcine Arfa, ancien conseiller à la sécurité du président Hery Rajaonarimampianina. A droite : en haut, Rasolo Elise Alexandrine, ministre de la Justice; en bas, Razafintsoa Odette Balisama, procureur de la république

C'est demain mardi 29 mai 2018 que sera rendu le verdict du tribunal concernant des personnes accusées d'avoir permis l'évasion rocambolesque d'Houcine Arfa, ce Français qui a décidé, à son tour, de porter plainte devant la justice de son pays, moins dépendante que celle de Madagascar vis-à-vis des gens au pouvoir actuellement.

Dans le contexte de ce que j'ai appelé « le cas Arfa », il ne s'agit pas d'une « erreur judiciaire » quelconque mais bel et bien d'une volonté de la part des vrais responsables de faire porter le chapeau à des innocents qui, à leur poste respectif, n'ont fait qu'obéir aux ordres donnés « d'en haut » et même de très haut... Il s'agit de gardes pénitentiaires, de personnel médical et même de chauffeur de taxi qui risquent donc la prison à la place d'autres personnes plus haut placés qu'eux.

Sans vouloir nous substituer à la justice de Madagascar, ni nous porter partie civile, il existe bel et bien des preuves auditives qui circulent sur youtube au sujet des vrais responsables sinon commanditaires d'une évasion organisée mais qui s'est retournée contre eux, car ignorant vraiment tout d'Houcine Arfa. Il n'y aurait pas de place dans notre journal, même en résumant avec un style télégraphique. Aussi, ci-après, les liens de trois documents auditifs que vous aurez tout à loisir d'écouter et vous faire une idée des vrais coupables.

Concernant le juge d'instruction Haingo Ramiandrisoa, il avait été initialement inculpé mais relaxé et même promu à la cour... d'appel. Le lien pour une preuve auditive le

concernant est ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=CudD7MdW7vg>

Par ailleurs, notre confrère Folo Jaona lui a consacré un article dans « La Gazette de la Grande île » du 19 avril 2018 intitulé : **Magistrat Haingo Ramiandrisoa: En poste à la Cour d'Appel ». En attendant la mise en ligne de la preuve auditive sur celui qu'on appelle « Juge Haingo », voici des extraits de l'article cité plus haut : « (...) *La liberté provisoire d'Haingo Ramiandrisoa, son affectation à la Cour d'Appel d'Antananarivo et l'absence de sanctions prononcées par le Conseil Supérieur de la Magistrature constituent le prix du silence résultant d'un compromis qui est fragile puisqu'il volera en éclat lorsque les poursuites judiciaires engagées par Houcine Arfa donneront lieu à des auditions à Madagascar et voire à des extraditions vers la France. En attendant, pour certains observateurs de la vie politique malgache, il est choquant qu'un magistrat poursuivi pour des faits de corruption obtienne une promotion. Cela signifie que les violations de la loi sont récompensées et que le culte de l'impunité est élevé au rang de religion majeure. Pour d'autres observateurs, cette situation n'a rien de surprenant. Personne ne s'étonnera si Haingo Ramiandrisoa est promu à la Cour Suprême ou à la Haute Cour Constitutionnelle d'ici la fin de l'année. Le système judiciaire, qui est devenu la caricature de lui-même, est un concentré de toutes les inepties »***

Concernant l'assesseur de la cour d'appel d'Antananarivo, la preuve est dans le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=8LtxLNym6co>

Enfin, en allant sur le lien suivant, vous pourrez aussi écouter une certaine Madame Zo constituant le lien avec le directeur de Cabinet de la ministre de la Justice, Rasolo Elise Alexandrine :

<https://www.youtube.com/watch?v=sK34qpKxh6s>

Ainsi, depuis le début, les vrais cerveaux de cette affaire ont oublié le facteur qui comme un grain de sable, bloque toute machine bien huilée. Il s'agit de la dignité humaine et de l'honneur. Par pure jalousie, des gens du premier cercle du couple présidentiel malgache ont créé une situation dont ils sortiront difficilement, la justice française s'étant mise en branle récemment (Lire l'article de la « La Gazette de la Grande île » du 19 mai 2018, intitulé « *Houcine Arfa. La justice française entre en scène avec l'instruction de sa plainte recevable* »

Pour l'heure, à cause des maux terribles qui frappent la Grande île de l'océan Indien, et qui sont : cupidité, incompetence, arrogance et impunité, de pauvres Malgaches risquent une lourde peine d'emprisonnement par le simple fait d'avoir été au mauvais endroit au mauvais moment. Le pire est que, protégés par une justice dépendante de gens de pouvoir et encore au pouvoir, les coupables ne se cachent même pas et se pavanent comme des paons qui rouent de coups de bec, de pauvres sous-fifres pour leur apprendre à...survivre. Ainsi, si l'on devait dépeindre un tableau de la situation qui prévaut, il aurait vraiment pour intitulé : « **Madagascar. Cas Houcine Arfa. Justice malgache pour boucs émissaires** »

. Et la boucle (de cet article) est bouclée.

Jeannot Ramambazafy – Article également publié dans « La Gazette de la Grande île » du lundi 28 mai 2018

